

Image not found or type unknown



Attestations temoins prud'hommes

Par **iletait1fois**, le **07/02/2013 à 12:36**

Bonjour!rnJe viens d'etre licenciée pour faute grave et je commence une procédure pour contester.rnDes anciennes collègues aimeraient faire des attestations mais elles craignent que l'employeur le sache.rnPendant la procédure au conseil des prud'hommes est ce que l'employeur ou leurs avocats auront accès à ces documents?rnMerci d'avance pour vos réponses!rnCordialement.